

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 septembre 2022

Etaient Présents : B. BACHELLERIE, P.MORET, C. VAUGEOIS, CH. LUMET, E. DA CUNHA MOTA, B.DESCOUTURES, S.ROBIN, C.GAURON, B.LEHERICEY, E.VALIN, A.RIBEREAU, M.RICHARD

Absents excusés :

D.MARQUETON qui a donné procuration à Mr BACHELLERIE,

H.PROVOST qui a donné procuration à Mme VAUGEOIS.

Monsieur le Maire propose une minute de silence en hommage à Marie-Geneviève LECONTE Adjointe au Maire décédée.

## **1° Délibération décès d'un adjoint au Maire, décision de suppression du poste et modalité de mise en œuvre :**

Monsieur le Maire propose de ne pas procéder au remplacement de Madame LECONTE et de réduire le nombre d'adjoints à trois. En conséquence l'ordre du tableau du Conseil Municipal n'est pas modifié. La délibération est approuvée à l'unanimité.

## **2° Remplacement d' élu au sein de commissions municipales :**

Monsieur le Maire propose :

Pour la Commission d'appel d'offre : Monsieur Serge ROBIN

Pour la Commission des finances : Monsieur Bruno LEHERICEY

Pour la Commission d'aide sociale et 3<sup>ème</sup> âge : Monsieur Bruno LEHERICEY en tant que Président

Pour la Commission communale des impôts directs : Monsieur Bruno LEHERICEY

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **3° Attribution d'une indemnité suite à délégation de fonctions à Monsieur Bruno LEHERICEY**

Monsieur le Maire propose d'attribuer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, une indemnité de fonctions de délégations à Monsieur Bruno LEHERICEY.

Après concertation le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette indemnité.

## **4° Abandon de créance d'un trop perçu d'indemnité d'adjoint :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été versé une indemnité complète pour le mois de septembre au lieu d'un prorata. Monsieur le Maire propose de renoncer à celui-ci.

Le Conseil Municipal décide de renoncer au prorata de l'indemnité.

## **5° Situation financière :**

Monsieur le Maire a remis à tous les conseillers municipaux, une situation financière pour le suivi des dépenses et des recettes.

**6° Suivi des travaux :** Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe LUMET pour le suivi des travaux actuels :

- L'Aménagement de l'entrée du bourg à St Michel : Les travaux avec l'entreprise Eurovia pour le terrassement seront terminés fin octobre. Les câblages ORANGE prennent du temps dû à une mauvaise coordination de leur part. Il restera les enrobées pris en charge par le Département réalisés la première semaine de décembre en même temps que les deux ralentisseurs.
- Plantation à l'étang : Devis reçu pour les plantations de 8320 euros TTC par l'entreprise ROLAND de Levroux.
- Clôture du stade et terrain de tennis : Les travaux sont presque terminés, il ne reste que l'enrobé entre la clôture et l'entrée du tennis.
- Salle d'accueil : La salle d'accueil de la Mairie va être rénovée, les travaux de peinture débuteront mi-octobre et le nouveau mobilier est commandé.
- Aménagement centre bourg : Une réunion avec la société BIA GEO est prévue pour un avant-projet début novembre 2022

**7° Rentrée scolaire :** Monsieur le Maire donne la parole à Madame Corinne VAUGEOIS

122 enfants sont inscrits à l'école cette année, dont 98 enfants de Vineuil et 24 enfants de communes extérieures. Une centaine d'enfants sont inscrits à la cantine scolaire. Madame VAUGEOIS précise qu'il y a un gros effectif cette année à la garderie avec en moyenne 43 enfants chaque soir. Sophie DOUCET est appelée en renfort.

Monsieur le Maire informe avoir décelé, cet été, un problème de toiture dans la salle de motricité en maternelle. A la rentrée, il n'était plus possible de mettre les enfants dans cette salle. Le devis et les matériaux sont en attente, mais dès que cela possible le charpentier interviendra rapidement. Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR. Le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

**8° Délibération actualisation de la participation de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes pour l'année 2022-2023 :**

Pour l'année 2022-2023, le Conseil Municipal décide de demander aux communes, pour les enfants extérieurs à Vineuil, une participation financière d'un montant de 400 euros par enfant et par an. La délibération est acceptée à l'unanimité.

**9° Délibération avenant N°2 à Saint-Michel, création de deux plateaux ralentisseurs :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'intégrer dans le marché par un avenant n°2, les deux plateaux prévus et qui ne sont pas pris en charge par le Département pour un montant de 11 500 euros HT.

Après concertation le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant.

**10° Délibération acquisition de mobilier pour la Mairie, salle d'accueil, demande de subvention FAR 2023 :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de restaurer la salle d'accueil de la Mairie. Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FAR 2023.

Le Conseil Municipal accepte la délibération à l'unanimité.

### **11° Délibération city stade, demande de subvention FAR 2023 et FAR SPORT 2023 :**

Monsieur le Maire propose d'aménager un terrain multisport à côté du stade de football, et du parcours de santé et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FAR 2023 et du FAR SPORT.

Le Conseil Municipal accepte la délibération à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe LUMET pour la présentation du RAD 2021 et du RPQS de l'assainissement et de l'eau potable 2021:

### **12° Présentation du RAD (Rapport Annuel du Délégué) 2021 de l'assainissement :**

Après exposé de Monsieur LUMET le Conseil Municipal prend acte du rapport.

### **13° Présentation du RPOS (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public 2021 – Assainissement :**

Monsieur LUMET présente le rapport au conseil municipal, qui l'adopte.

### **14° Présentation du RPOS (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public 2021 – Eau potable :**

Après exposé de Monsieur LUMET le conseil municipal prend acte du rapport et approuve le RQPS.

### **15° Délibération prix du m<sup>3</sup> d'assainissement :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'assainissement de la part communale pour l'année 2023. Après concertation le Conseil Municipal accepte la délibération à l'unanimité.

### **16° Délibération contrat assainissement, hausse des prix :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le délégué SAUR demande une actualisation intermédiaire concernant la hausse des prix du pétrole et du gaz. Après concertation, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer l'actualisation intermédiaire au prix du m<sup>3</sup> d'assainissement.

### **17° Information adhésion de la commune d'Eguzon au SMG Assainissement :**

Après avoir pris connaissance de l'information, le Conseil Municipal prend acte de cette adhésion.

### **18° Délibération service instructeur du droit des sols – convention :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au service instructeur des documents d'urbanisme au Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry. En raison de l'activité du service qui ne cesse d'augmenter et des frais liés à la dématérialisation du droit des sols, la cotisation annuelle est réévaluée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant à la convention.

### **19° Délibération pour emprise du domaine public – GRDF : Instauration de la redevance pour occupation provisoire du domaine public**

Après exposé de Monsieur le Maire concernant la redevance due chaque année à une commune, pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, le Conseil Municipal décide d'adopter les propositions qui lui sont faites.

## **20° Délibération Instauration du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) et du complément indemnitaire (CIA) au 1<sup>er</sup> novembre 2022 :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et le CIA à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au personnel communal et d'en déterminer les critères d'attributions.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **21° Délibération adhésion à la SPA :**

Monsieur le Maire expose qu'il y a de plus en plus d'animaux errants et abandonnés. Il propose d'adhérer à la SPA afin de simplifier l'accueil de ces animaux.  
Après concertation, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la SPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, par 10 votes pour et 4 abstentions.

## **22° Convention de mise en conformité du traitement des données informatiques ( R.G.P.D) :**

Suite au changement de Comité Syndical A.GE.D.I, Monsieur SAINT-MAXENT Didier, Président est désigné (en remplacement de Monsieur MARTIN), comme DPO mutualisé pour la mairie de Vineuil.  
Monsieur le Maire rappelle que le coût annuel du service a été fixé à 50 euros pour toutes les collectivités adhérentes au service RGPD du Syndicat Mixte.  
Après concertation le Conseil Municipal accepte la convention.

## **23° Délibération Aide pour Manon TESSONNEAU – Championnat du monde d'Agility :**

Manon TESSONNEAU, âgée de 11 ans, a participé au championnat du monde d'Agility avec son chien Juncky, qui s'est déroulé en Finlande du 14 au 17 juillet 2022.  
Les frais pour participer au championnat étaient entièrement à la charge de la famille de Manon.  
Ces parents ont sollicité la municipalité pour participer aux frais.  
Monsieur le Maire et son Conseil Municipal acceptent à l'unanimité d'aider Manon à hauteur de 600 euros.

## **24° Délibération Acquisition de terrain , route de Villegongis, en la forme administrative – consorts BODIN :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une parcelle H991, sise route de Villegongis, appartenant à la succession BODIN, représente une partie de trottoir. La commune va acheter cette parcelle pour l'euro symbolique et régulariser l'achat par un acte sous la forme administratif.  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la délibération.

## **25° Délibération pour la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leur groupement :**

Monsieur le Maire explique que les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir, par délibération, les modalités des actes de la commune, soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique. Monsieur le Maire propose de choisir la publicité par affichage en Mairie de Vineuil afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés.  
Après exposé le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

## **26° Délibération CCAS : subvention allouée aux enfants de Vineuil pour le Centre de Loisirs :**

Le bureau d'aide sociale décide d'attribuer une subvention au centre de loisirs de Vineuil pour les enfants domiciliés à Vineuil.  
2 euros par jour et par enfant, et 15 euros par enfant pour les camps.

## **27° Délibération : Réfection en urgence d'une partie de la toiture de l'école maternelle – demande de subvention – plan de financement :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une partie de la toiture de l'école maternelle s'affaisse et qu'il est nécessaire de refaire en urgence cette toiture aux vacances de la Toussaint.  
Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR.  
Le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- a) Un administré propose d'acheter un terrain appartenant à la commune (secteur les Portes). Monsieur le Maire expose la demande au Conseil Municipal qui rejette la proposition considérant que le prix proposé est trop faible au regard de la valeur du marché.
- b) Dans le cadre de l'économie d'énergie, Monsieur le Maire propose de diminuer d'une demi-heure l'éclairage public du matin et du soir. Cette décision est approuvée par le Conseil Municipal.
- c) Monsieur LUMET président du Syndicat des Eaux de la Demoiselle, évoque que la commune de Buzançais a sollicité le Syndicat pour une interconnexion, afin d'apporter une réponse aux récurrents problèmes d'alimentation rencontrés par la commune. Ce projet serait financé par la commune de Buzançais en totalité.
- d) Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil des divers remerciements reçus en Mairie depuis le dernier conseil :
  - de Madame BELLUROT Sénatrice pour la journée du 11 juin dernier
  - de Madame MOISSONNIER et sa famille pour l'hommage rendu à son mari
  - de David et Céline (café des sports) pour l'aide apporté par les employés communaux lors de la préparation de la cavalcade
- e) Constatant le manque d'assistantes maternelles sur la commune de Vineuil, Monsieur le Maire a demandé une étude préliminaire pour la création d'une micro crèche.
- f) Lors du dernier relevé des compteurs d'eau effectué par SAUR, il a été trouvé une fuite d'eau à la garderie périscolaire pour le mois de juillet et au stade de foot sur l'année. Monsieur le Maire appelle à la vigilance de la part des utilisateurs.
- g) Suite à plusieurs demandes concernant le prêt de la sonorisation au foyer rural, il a été décidé à l'unanimité par le Conseil Municipal d'accepter le prêt moyennant une caution de 3000 euros et uniquement aux associations de Vineuil.
- h) Monsieur le Maire vous informe que Mme PAUPLIN Nicole a trois terrains à vendre à l'entrée de Vineuil route de Villers les Ormes.
- i) La commune a proposé d'acheter un terrain vers le chemin de la ligne. La succession étant très compliquée, la commune a décidé avec l'accord du notaire d'entretenir ce terrain dans le cadre d'une prescription acquisitive.
- j) Monsieur le Maire remercie Mme VALIN et Mme RICHARD pour la remise en place des jeudis récréatifs à partir du 12 octobre 2022 tous les 15 jours. Il suggère de faire ces jeudis à la salle st Vincent plutôt qu'au foyer rural.
- k) Date du prochain gouter des anciens : le samedi 17 décembre 2022